

TECH

Valéria Faure-Muntian (LREM) : « Le marché de l'assurance cyber doit se structurer »

MARIE-CAROLINE CARRÈRE | 02/06/2021 à 14h14

INTERVIEW

VALÉRIA FAURE-MUNTIAN

in



f





Valéria Faure-Muntian, députée la république en marche (Loire).

La crise sanitaire s'est accompagnée d'une explosion des cyberattaques. Valeria Faure-Muntian, députée La République en marche (LREM) et présidente du groupe d'études assurance de l'Assemblée nationale, a lancé une série d'auditions sur le sujet en vue de structurer l'assurance cyber en France.

L'Argus de l'assurance. Pourquoi vous êtes-vous saisie du dossier cyber ?

Valéria Faure-Muntian. La cyberassurance faisait partie des objectifs que j'avais donnés au groupe d'études assurance avec la révision du régime cat'nat' et la régulation de l'intelligence artificielle par le marché au début de mon mandat en tant que coprésidente. La crise sanitaire a mis en pause les travaux du groupe d'études. Nous ne faisons que reprendre le fil des travaux prévus.

Il se trouve qu'avec le recours massif au télétravail et la multiplication des cyberattaques, nous sommes dans une période propice pour que le sujet soit audible par le grand public. Les cybercriminels se sont attaqués à l'administration, aux collectivités, aux hôpitaux et aux entreprises. Il y a désormais une plus grande sensibilité des TPE et

jet et il a cons

N°5/10 | S'abonner c'est... Réaliser sa veille concurrentielle et se mesurer avec nos 15 c

<https://www.argusdelassurance.com/tech/valeria-faure-muntian-lrem-le-marche-de-l-assurance-cyber-doit-se-structurer.183384>

courtage, essentiellement par des assureurs anglo-saxons. 130 M€ de cotisations sur l'assurance cyber, c'est vraiment très faible, surtout au regard des enjeux économiques. Il y a d'énormes disparités sur le marché aujourd'hui. Le risque est de voir les assureurs anglo-saxons, qui ont déjà développé des offres dignes de ce nom, envahir le marché et renforcer leurs parts de marchés aux dépens des assureurs français.

Les assureurs mis en cause au sujet du paiement des rançons

En 2020, deux entreprises sur trois victimes d'un ransomware ont payé une rançon. Ce qui fait de la France l'un des pays au monde où les demandes de rançons sont le plus fréquemment payées. Un constat qui inquiète les autorités publiques. Lors d'une audition au Sénat sur la cybersécurité des ETI et des PME, le 15 avril, Johanna Brousse, vice-procureure chargée de la section cybercriminalité du Parquet de Paris, et Guillaume Poupard, DG de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes informatiques (Anssi), s'en sont pris au rôle des assureurs dans le paiement de ces rançons. Une pratique qu'ils jugent dangereuse. À la suite de ces déclarations, Axa France a décidé de retirer la garantie cyber rançonnement de son produit Cyber Secure en attendant une clarification réglementaire au sujet sur la question.

Comment expliquer la faiblesse du marché ?

Les assureurs estiment que ce manque d'appétit et de développement est surtout lié au manque de données sur le nombre d'attaques et sur le coût de ces attaques. J'estime que ce sont des arguments fallacieux. Ils peuvent d'ores et déjà développer une couverture de base afin de collecter des données possibles, justement. De plus, le groupement d'intérêt public Action contre la cybermalveillance a été créé en 2017 et propose une base de données. Par ailleurs, les assureurs ont la capacité de brider leur prise en charge avec des franchises et des plafonds, ils peuvent aussi faire de la prévention...

Lors d'une récente audition au Sénat, les assureurs ont été épinglés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) pour le paiement des rançons après une cyberattaque. Quelle est votre position ?

Aujourd'hui, la pratique du paiement des rançons cyber se situe dans une zone grise, il faut impérativement clarifier du point de vue légal. On ne peut pas mettre en cause les assureurs alors que le paiement des rançons n'est pas interdit. Il est difficile de faire un procès en moralité alors que, juridiquement, le nécessaire n'a pas été fait. La pratique existe, il faut la prendre en considération et légiférer. Pour ma part, je suis totalement opposée à ce que le paiement des rançons perdure.

Vous comptez rendre votre rapport à l'automne. Quelle sera sa finalité ?

Le marché de l'assurance cyber doit se structurer. Nous sommes en retard dans ce secteur. Nous avons besoin de construire des circuits efficaces. Les assureurs doivent former leurs équipes de terrain et leurs souscripteurs au risque cyber comme ils forment ces mêmes équipes au risque incendie. Collectivement, nous devons prendre des mesures, voir quelles sont les évolutions concernant la prise en compte de ce risque depuis 2017.

Quels freins faut-il lever pour généraliser ce produit ?